



Ecole Sainte Jeanne d'Arc
14, Impasse de l'église
64340 Boucau
Courriel : ecolejeannedarc-64@orange.fr
N°fixe : 05-59-64-90-48
N° mobile : 06-07-39-65-72
<https://ecolejeannedarc64.toutemonecole.fr>

Règlement financier

1-Contribution des familles :

La contribution financière versée par les familles des élèves des établissements associés à l'Etat par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Pour l'inscription d'un enfant en TPS, la somme de 200 euros est demandée en plus de la contribution, frais inhérents à l'accueil d'un élève en TPS.

La participation des familles inclut l'assurance scolaire de votre enfant.

2-Demi-pension :

Nous proposons 3 régimes différents :

- La demi-pension : l'enfant mange à la cantine tous les jours.
- Le quart de pension : l'enfant mange à la cantine 2 fois par semaine sur des jours réguliers
- Le repas occasionnel : l'enfant mange à la cantine de façon occasionnelle, sans aucune régularité. Dans ce cas, nous vous demandons de nous indiquer les jours de cantine à la fin de chaque mois pour le mois suivant.

Note : si un enfant demi-pensionnaire est absent, les repas seront remboursés à partir de deux jours d'absence et sur présentation d'un certificat médical.

3-Garderies :

La garderie débute le matin à 7h30 et se termine à 8h40

Le soir elle commence à 17h et se termine à 18h30. Possibilité de venir chercher son enfant à partir de 17h30.

4-Activités de l'année

L'école demande une participation financière aux parents pour toutes les activités de l'année.

Cette participation recouvre toute sorte de dépenses effectuées par l'école au cours de l'année en lien avec les projets : sorties diverses, ateliers culinaires, costumes de la fête de l'école, ...

Hormis le voyage scolaire de fin d'année, aucune autre participation ne sera demandée aux parents pour les sorties scolaires.

5-Frais d'inscription : (à régler en déposant le dossier)

Un chèque de 30 euros est demandé pour toute nouvelle inscription (chèque encaissé seulement au mois de juin précédent l'inscription de l'enfant)

6-L'Adhésion à l'Apel

L'APEL représente les parents au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics, elle s'implique dans la vie de l'établissement, aide à financer les projets de l'établissement et met en place des actions au niveau départemental, académique et national.

*Cotisation facultative.

7-Les fournitures scolaires :

Les fournitures de classe : Afin d'uniformiser les modèles et de s'assurer des bonnes dimensions de certaines fournitures (cahiers, classeurs...), l'école en commande une partie ; bénéficiant ainsi des tarifs de papeterie de collectivité. Ces fournitures sont distribuées par les enseignantes dès la première semaine de classe.

Les fichiers : des fichiers en français et en mathématiques, sont achetés pour certaines classes.

Toutes ces fournitures sont nominatives et donc à payer par les familles.

Elles apparaîtront sur la facture de septembre.

8-La pénalité d'impayé sur les prélèvements refusés : La banque facture à l'école une pénalité à chaque prélèvement refusé par manque d'approvisionnement sur le compte. Cette somme sera facturée à chaque famille concernée, et ajoutée en facture complémentaire. Les factures impayées seront réparties sur les factures suivantes ce qui entraînera un nouveau calcul de l'échéancier.



Ecole Sainte Jeanne d'Arc
14, Impasse de l'église
64340 Boucau
Courriel : ecolejeannedarc-64@orange.fr
N°fixe : 05-59-64-90-48
N° mobile : 06-07-39-65-72
<https://ecolejeannedarc64.toutemonecole.fr>

TARIFS

2025-2026

Contribution des familles	1 enfant	2 enfants	3 enfants
ELEVE TPS frais supplémentaire de 200€	390 €	615 €	720 €
Repas cantine	Demi-pension	Quart de pension	Repas à l'unité
Maternelle	570 €	295 €	5.20 €
Primaire	680 €	350 €	5.70 €
Garderie	Forfait	Unité soir	Unité matin
Maternelle et primaire	250 €	2 €	2 €
Activités pédagogiques, artistiques et culturelles	Maternelle		Primaire
	38€		38 €
Cotisation APEL (une cotisation par famille)	25 €		
Pénalité par refus de prélèvement	11€		
Fournitures scolaires : pour un élève en	Fournitures de classe	Les fichiers	TOTAL
PS	10.08 €		10.08 €
MS	13.28 €		13.28 €
GS	12.97 €	5.11 €	18.08 €
NOUVEAUX GS	14.12 €	5.11 €	19.23 €
CP	11.76 €	23.10 €	34.86 €
NOUVEAUX CP	17.12 €	23.10 €	40.22 €
CE1	34.44 €	30.44 €	64.88 €
NOUVEAUX ELEVES EN CE1	36.04 €	30.44 €	66.48 €
CE2	23.10 €	13.20 €	36.30 €
CM1	15.15 €	15.57 €	30.72 €
CM2	10 €	15.57 €	25.57 €

En fin d'année et pour la rentrée prochaine, les parents devront choisir :

- Le régime de leur enfant : externe, demi-pensionnaire, ¼ de pension ou occasionnel
- La fréquence de règlement de la participation des familles, de la demi-pension et de la garderie : annuel, trimestriel ou mensuel
- Le mode de paiement (prélèvement ou chèque) : pour information nous privilégions le prélèvement

ATTENTION : LE REGIME ALIMENTAIRE, LE MODE DE PAIEMENT ET LA FREQUENCE DES PAIEMENTS NE POURRONT PAS ÊTRE MODIFIES DANS LE COURANT DE L'ANNEE ET VOUS ENGAGENT POUR L'ANNEE.

En cas de non-paiement des sommes dues, l'école relance la famille d'abord directement en essayant de trouver avec elle une solution, puis par une lettre avec accusé de réception si le paiement n'est pas effectué. Si les retards se poursuivent, l'école se réserve le droit ne pas réinscrire l'enfant lors de la rentrée scolaire suivante.

Pris connaissance le :

A :

SIGNATURE(S) :